



FORMULAIRE DE DEMANDE DE MUTATION
 A INSERER DANS LE REGISTRE DES DEMANDES DE MUTATIONS PRIORITAIRES OU
 DANS LE REGISTRE DES DEMANDES DE MUTATIONS NON PRIORITAIRES

VOLET A (À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR)

A.1. COORDONNEES ET COMPOSITION DU MENAGE	
CANDIDAT	CONJOINT OU COHABITANT
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Sexe : <input type="checkbox"/> masculin - <input type="checkbox"/> féminin	Sexe : <input type="checkbox"/> masculin - <input type="checkbox"/> féminin
Date de naissance : □□ / □□ / □□□□	Date de naissance : □□ / □□ / □□□□
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
Etat civil : (Barrer ce qui ne convient pas) Célibataire – Marié(e) ou Cohabitant(e) Divorcé(e) – Séparé(e) – Veuf(ve)	Etat civil : (Barrer ce qui ne convient pas) Célibataire – Marié(e) ou Cohabitant(e) Divorcé(e) – Séparé(e) – Veuf(ve)
Nationalité :	Nationalité :
Registre national : □□ □□ □□ □□□ □□	Registre national : □□ □□ □□ □□□ □□
Profession (3):	Profession :
Handicapé : <input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non	Handicapé : <input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non
Téléphone : GSM :	Téléphone : GSM :
Adresse mail :	Adresse mail :
Adresse de contact : Rue N°	Adresse de contact : Rue N°
Code Postal : □□□□□□ Localité : Pays : Date de domiciliation :	Code Postal : □□□□□□ Localité : Pays : Date de domiciliation :

Fait à, le

Signature(s) du (des) demandeur(s) précédée(s) de la mention "Lu et approuvé" :

.....

.....

MEMBRES FAISANT PARTIE DU MENAGE (ne plus reprendre le candidat et le conjoint/ou le cohabitant)						
1	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° National	Handicapé
		□□ □□ □□□□	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	.. / .. / .. / ... / ..	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	Profession (3)					
2	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° National	Handicapé
		□□ □□ □□□□	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	.. / .. / .. / ... / ..	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	Profession (3)					
3	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° National	Handicapé
		□□ □□ □□□□	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	.. / .. / .. / ... / ..	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	Profession (3)					
4	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° National	Handicapé
		□□ □□ □□□□	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	.. / .. / .. / ... / ..	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	Profession (3)					
<p>Pour les femmes enceintes : date prévue pour l'accouchement : (mois/ année + joindre certificat du gynécologue)</p> <p>.....</p>						

A.2. COMMUNES, SECTIONS DE COMMUNES OU QUARTIERS DE LOGEMENTS SOCIAUX POUR LESQUELS LE DEMANDEUR DE MUTATION DESIRE ETRE CANDIDAT A L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT

1. je choisis l'un des 2 tableaux ci-dessous (choix général OU choix précis)
2. mes choix peuvent être modifiés à tout moment, en transmettant une demande écrite au Service social de la Société.



Choix n°1= choix général

5 entités à classer par ordre de priorité ; minimum 1 choix et jusqu'à maximum 5 choix :

Entités couvertes par L'Habitat du Pays Vert et types de logement disponibles	Pour information, sur ces entités, la société gère des logements dans les localités suivantes :
N° ATH ET SES VILLAGES <i>Studio et 1-2-3 ou 4 chambres</i>	Ath, Bouvignies, Ghislenghien, Irchonwelz, Ligne, Maffle, Meslin-l'Evêque, Ormeignies, Ostiches, Rebaix
N° BELOEIL ET SES VILLAGES <i>1-2-3 ou 4 chambres</i>	Beloil, Basècles, Ellignies-Sainte-Anne, Quevaucamps, Ramegnies, Thumaide, Grandglise
N° BERNISSART ET SES VILLAGES <i>1-2-3 -4 ou 5 chambres</i>	Bernissart, Harchies
N° BRUGELETTE ET SES VILLAGES <i>1-2-3 ou 4 chambres</i>	Brugelette, Mévergnies
N° CHIÈVRES ET SES VILLAGES <i>Studio et 1-2-3 ou 4 chambres</i>	Chièvres, Tongre-Notre-Dame
N° ELLEZELLES ET SES VILLAGES <i>1-2-3 ou 4 chambres</i>	Ellezelles, Lahamaide, Wodecq
N° FLOBECQ - 1-2-3 chambres	Flobecq
N° LENS - 1-2-3 chambres	Lens
N° LESSINES ET SES VILLAGES <i>Studio et 1-2-3 ou 4 chambres</i>	Lessines, Deux-Acren



Choix n°2= choix précis

5 localités à classer par ordre de priorité ; minimum 1 choix et jusqu'à maximum 5 choix :

N° ... Ath* <i>studio-1-2-3-4 ch.</i>	N° ... Bouvignies <i>1-2-3-4 ch.</i>	N° ... Ghislenghien <i>1-2 ch.</i>
N° ... Irchonwelz <i>2 ch.</i>	N° ... Ligne <i>2-3-4 ch.</i>	N° ... Maffle* <i>1-3-4 ch.</i>
N° ... Meslin-L'Evêque <i>1-2-3 ch.</i>	N° ... Ormeignies <i>1-2-3 ch.</i>	N° ... Ostiches <i>2-3-4 ch.</i>
N° ... Rebaix* <i>3-4 ch.</i>	N° ... Beloil <i>2-3-4 ch.</i>	N° ... Basècles <i>2 ch.</i>
N° ... Ellignies-Sainte-Anne <i>1-2-3 ch.</i>	N° ... Quevaucamps <i>2-3 ch.</i>	N° ... Ramegnies <i>2 ch.</i>
N° ... Thumaide <i>1-2 ch.</i>	N° ... Grandglise <i>3 ch.</i>	N° ... Lens* <i>1-2-3 ch.</i>
N° ... Bernissart <i>1-2-3-4 et 5 ch.</i>	N° ... Harchies <i>2-3-4 ch.</i>	N° ... Flobecq <i>1-2-3 ch.</i>
N° ... Brugelette* <i>1-2-3-4 ch.</i>	N° ... Mévergnies* <i>1-2-3 ch.</i>	N° ... Chièvres <i>studio-1-2-3-4 ch.</i>
N° ... Tongre-Notre-Dame <i>1-2-3 ch.</i>	N° ... Ellezelles <i>1-2-3-4 ch.</i>	N° ... Lahamaide <i>1-3 ch.</i>
N° ... Wodecq <i>1-2 ch.</i>	N° ... Lessines* <i>studio-1-2-3 ch.</i>	N° ... Deux-Acren <i>3 ch.</i>

OU

*gare SNCB à proximité

SOUHAIT CONCERNANT LE LOGEMENT (à compléter*)			
Maison ou appartement	<input type="checkbox"/>		
Maison uniquement	<input type="checkbox"/>	<i>De préférence avec jardin</i>	<input type="checkbox"/>
Appartement uniquement	<input type="checkbox"/>	<i>De préférence avec garage</i>	<input type="checkbox"/>
Studio (appartement sans chambre séparée)	<input type="checkbox"/>		

*à défaut, il sera considéré que vous n'avez pas de préférence

A.3. RAISONS DE LA DEMANDE :

1. Mutation introduite pour sous-occupation du logement ;
2. Mutation introduite en vue d'obtenir un logement proportionné, à l'exception des points 1, 3 et 7 ;
3. Mutation introduite en vue de quitter un logement non proportionné attribué sur la base d'une dérogation accordée conformément à l'article 1^{er}, 15°, alinéa 4 a) et b), et occupé depuis au moins trois ans ;
4. Mutation introduite en vue d'aller d'un logement vers un logement spécialement conçu pour des personnes âgées de plus de 65 ans, pour des étudiants ou des personnes handicapées, ou inversement ;
5. Mutation introduite en raison des revenus du ménage ;
6. Mutation introduite pour des raisons de convenances personnelles :
 - a) pour des raisons d'urgence sociale ou de cohésion sociale,
 - b) afin d'obtenir un logement présentant des facilités d'accès quant à la structure ou sa localisation pour des personnes présentant des problèmes médicaux attestés par un médecin,
 - c) autre.
7. Mutation introduite afin d'obtenir un logement deux chambres en application de l'article 1^{er}, 15°, alinéa 1^{er}, c).

Ainsi qu'il est prévu par la loi sur la protection de la vie privée, les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de la présente candidature et du bail sont traitées à des fins de maintenance des fichiers des candidats. Le candidat marque son accord pour que ces données soient communiquées aux autres sociétés gestionnaires des communes sur lesquelles il a posé un choix.

Le responsable du traitement est la **S.C.R.L. L'HABITAT DU PAYS VERT, dont le siège est 7800 ATH, rue du Rivage 11.**

Vous avez le droit de consulter et de faire corriger les renseignements communiqués comme prévu par la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée. Il vous appartient de nous communiquer tout élément susceptible de modifier votre dossier de demande de mutation.

- (1) indiquer :
 - C pour la personne célibataire;
 - M pour la personne mariée ou la personne cohabitante;
 - D pour la personne divorcée;
 - S pour la personne séparée.
 - V pour la personne veuve
- (2) indiquer :
 - B pour les ressortissants belges;
 - U pour les ressortissants de l'Union européenne autres que belges;
 - A pour les autres ressortissants.
- (3) indiquer :
 - S s'il s'agit d'un salarié;
 - I s'il s'agit d'un indépendant;
 - C s'il s'agit d'une personne percevant des allocations de chômage;
 - P s'il s'agit d'une personne pensionnée;
 - MU s'il s'agit d'une personne percevant des revenus de sa mutuelle ou assimilés;
 - MI s'il s'agit d'une personne percevant le revenu d'intégration sociale.

- (4) Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, articles 17 bis.
- (5) Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 1er, 15°.
- (6) Code wallon du Logement, article 1er, 25° : logement dans lequel des travaux ont été effectués en vue de permettre une occupation adéquate par un ménage dont un des membres est handicapé.
- (7) Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, articles 7 à 11.

Volet B (à remplir par la société qui reçoit la demande de mutation)

B.1. DATES (4)					
de dépôt	d'admission	de radiation	de refus	de confirmation	d'attribution
.../.../....	.../.../....	.../.../....	.../.../....	../../....	.../.../....
			.../.../...		
			.../.../...		
			.../.../...		
B.2. LE LOGEMENT REGLEMENTAIREMENT PROPORTIONNE A LA COMPOSITION FAMILIALE COMPORTE (5)					
1 chambre	2 chambres	3 chambres	4 chambres	5 chambres	
Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :	
LE LOGEMENT DOIT ETRE ADAPTE (6)			OUI	NON	
B.3. LE LOGEMENT ACTUELLEMENT ATTRIBUER					
1 chambre	2 chambres	3 chambres	4 chambres	5 chambres	
Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :	
LOGEMENT ADAPTE			OUI	NON	
B.4. VOIES DE RECOURS (7)					
<p>Le candidat locataire qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au siège de celle-ci, par envoi recommandé, dans les trente jours qui suivent la notification de la décision.</p> <p>A défaut de réponse dans les trente jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé, auprès de la Chambre de recours dont le siège est situé à la Société wallonne du Logement, rue de l'Ecluse 21, à 6000 Charleroi.</p> <p>Il est également possible, pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du Médiateur de la Région wallonne à l'adresse suivante : rue Lucien Namèche 54, à 5000 Namur.</p>					

Informations sur la protection des données à caractère personnel

1. Cadre légal et réglementaire en la matière

Les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de la présente location sont traitées conformément aux dispositions des réglementations nationales et européennes en vigueur relatives à la protection des données à caractère personnel et à la vie privée¹.

2. Identité et les coordonnées du responsable du traitement

Le responsable du traitement de vos données à caractère personnel est **L'HABITAT DU PAYS VERT SCRL**, dont le siège social est situé à 7800 ATH, rue du Rivage 11 agréée par la Société wallonne du Logement sous le numéro 5020.

3. Coordonnées du délégué à la protection des données

La société **L'HABITAT DU PAYS VERT** a désigné un délégué à la protection des données à caractère personnel (DPO). Le DPO a une mission d'information et de contrôle du respect du RGPD. Il est également la personne de contact pour répondre à vos questions quant à l'application du RGPD. Vous pouvez vous adresser à lui par email à l'adresse suivante : **admin@atayapartners.com** par courrier postal à l'adresse suivante : ICT CONTROL – avenue Louise 500 à 1050 BRUXELLES.

4. Finalités et base légale du traitement

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de la présente location sont traitées à des fins de maintenance des fichiers des locataires, d'attribution du bail, de vérification des conditions d'octroi du bail, gestion du contrat de bail et pour toute autre finalité définie par la loi (l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 06/09/2007).

Le traitement que nous faisons de vos données personnelles pour les finalités citées précédemment est nécessaire à l'exécution de notre mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique ainsi que pour le respect de la loi.

5. Données à caractère personnel traitées

La société **L'HABITAT DU PAYS VERT** recueille et traite les données à caractère personnel que vous lui fournissez dans le cadre, notamment, de votre dossier de candidature (Annexe 4 de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 06/09/2007). La société **L'HABITAT DU PAYS VERT** collecte et traite aussi vos données personnelles obtenues de la part d'autres autorités publiques, notamment des données du SPF Finance afin de vérifier les conditions de revenus.

La société **L'HABITAT DU PAYS VERT** ne collecte ni ne traite vos données relatives à l'origine raciale ou ethnique, aux opinions politiques, aux croyances religieuses ou convictions philosophiques ou appartenance syndicale, vos données génétiques, votre vie sexuelle ou orientation sexuelle à moins que vous ne les ayez expressément soumis à notre connaissance.

Par principe, la société **L'HABITAT DU PAYS VERT** ne traite pas de données médicales ou judiciaires. Cependant, dans le cadre de votre demande de candidature et conformément à l'Annexe 4 de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 06/09/2007, vous pouvez nous fournir de telles données afin de nous faire connaître des conditions particulières qui sont les vôtres. Dans le cas où vous nous les fournissez via ce formulaire de candidature, nous les traiterons pour vous attribuer un logement en prenant compte de ces données.

6. Catégories de destinataires

Les informations que nous recueillons sont exclusivement destinées :

- à nos services opérationnels traitant votre dossier locataire ;
- à la Société Wallonne du Logement ;
- aux sous-traitants ou tiers intervenant pour le compte de la société **L'HABITAT DU PAYS VERT**.

¹ Notamment, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), et la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Ces sous-traitants ou tiers sont soumis à des obligations contractuelles, légales et réglementaires afin de préserver la confidentialité et assurer la sécurité de vos données personnelles. Ils n'auront accès qu'aux seules données nécessaires à l'exécution de leurs prestations.

Le transfert de vos données à des services extérieurs ne peut se faire que pour répondre à des obligations légales et exigences des autorités publiques ou judiciaires dûment autorisées.

7. Durée de conservation

Nous ne conserverons vos données à caractère personnel que pendant la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles nous les avons collectées. Vos données seront conservées au maximum pendant une période de 5 ans après la fin de notre relation contractuelle, sauf exigences légales et réglementaires contraires.

8. Sécurité des données à caractère personnel

Nous nous engageons à prendre toutes les mesures de sécurité techniques et organisationnelles adéquates raisonnables afin de garantir l'intégrité, la disponibilité et la sécurité de vos données personnelles contre toute utilisation abusive, altération, perte ou destruction de vos données ou tout accès non autorisé.

9. Droits des personnes concernées

Conformément à la réglementation applicable, vous avez le droit de demander l'accès à vos données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou la limitation du traitement, ou de vous opposer au traitement de vos données personnelles. Vous disposez également d'un droit de retrait de votre consentement si vous avez donné votre consentement pour un traitement de vos données personnelles.

Ces droits ne sont pas absolus, certains sont applicables sous certaines conditions.

Pour de plus amples informations ou pour exercer vos droits adressez-nous une simple demande par courrier électronique à l'adresse email suivante : admin@atayapartners.com par courrier postal à l'adresse suivante : ICT CONTROL – avenue Louise 500 à 1050 BRUXELLES, en justifiant de votre identité.

10. Droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de contrôle

Nous mettrons tout en œuvre pour vous assurer un suivi dans les meilleurs délais de vos demandes d'exercice de droits. Au cas où notre réponse ne vous donnerait pas satisfaction et/ou que vous estimez que nous manquons à l'une de nos obligations légales et/ou contractuelles, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données (DPA) par e-mail à l'adresse contact@apd-gba.be ou par courrier postal à l'adresse rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles.

11. Exigence de fourniture de données à caractère personnel

La fourniture de données à caractère personnel dans le cadre de la présente location a un caractère réglementaire. Vos données sont nécessaires au traitement de votre dossier locataire conformément aux modalités déterminées par l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 06/09/2007. Le locataire est tenu de nous fournir les données à caractère personnel nécessaires à la gestion de son dossier locataire. Les données personnelles doivent être précises et exactes. La non-fourniture de ces données entraînera l'impossibilité pour la société **L'HABITAT DU PAYS VERT** de traiter votre demande et, par conséquent, l'application d'un loyer maximum et/ou la résiliation du bail.

12. Existence d'une prise de décision automatisée

Il n'y a pas de prise de décision automatisée.